



Pensjonskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2020

N° 2



Informations et rapport annuel 2019

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence professionnelle
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

www.musikundbildung.ch

Des défis bien maîtrisés

Mesdames, Messieurs

Cette brochure «Info Prévoyance 2020 N° 2» vous informe sur les dernières actualités relatives à votre caisse de pension. La clôture de l'exercice 2019 et les défis de la pandémie du coronavirus sont les thèmes centraux de ce numéro.

Rapport annuel 2019 solide

La Caisse de pension Musique et Formation peut se prévaloir d'un exercice 2019 solide, le rapport annuel se termine par un bénéfice de CHF 6,1 millions, entièrement affecté aux réserves de fluctuation. Les réserves investies pour compenser les fluctuations de la valeur des investissements ont été partiellement débloquées fin 2018, afin de couvrir les pertes du rapport annuel de 2018 provoquées par l'évolution négative des marchés financiers. Avec l'apport du bénéfice annuel de 2019, elles se sont à nouveau largement reconstituées et presque entièrement formées. Le taux de couverture 1 a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et s'élève fin 2019 à 103,05%. De plus amples informations sur l'exercice annuel figurent dans le rapport annuel qui suit.

La prudence même en période de crise

Au début de la pandémie du coronavirus, les marchés boursiers ont réagi avec de lourdes pertes, mais se sont étonnamment rapidement repris en grande partie. Le Conseil de fondation de la Caisse de pension Musique et Formation a fait preuve de prudence même en période de turbulences boursières importantes et s'est tenue à la stratégie d'investissement définie. Cependant, le développement imprévisible de l'économie et les effets boursiers associés restent un défi constant.

Gros efforts du secrétariat de la Caisse de pension

Le déménagement dans les nouveaux locaux commerciaux de la Dufourstrasse 11 à 4052 Bâle s'est achevé fin mars 2020, malgré des circonstances difficiles. La mise en place du nouveau système informatique s'est déroulée avec succès début 2020. L'équipe du secrétariat a finalisé le processus de changement administratif complexe et lui adressons nos vifs remerciements pour la performance extraordinaire accomplie.

Le Conseil de Fondation

Rapport sur l'exercice 2019

Les comptes annuels 2019 de la Caisse de pension Musique et Formation ont clôturé avec un excédent des produits de CHF 6'109'384. Celui-ci a été utilisé en totalité pour la création des réserves de fluctuation. Des réserves pour pertes de retraite de CHF 12 millions ont également été constituées au cours de l'exercice sous revue. En raison de la constitution de ces réserves, il ne substitue au

31 décembre 2019 plus de fonds libres. Il existe encore un déficit de réserve de CHF 3'505'096 pour les réserves de fluctuation.

Bilan et compte d'exploitation 2019 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2019 EN CHF	31.12.2018 EN CHF
ACTIFS		
A PLACEMENTS	223'568'729	204'874'720
B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	25'788'523	95'154
C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	583'147'937	535'789'149
TOTAL DES ACTIFS	832'505'189	740'759'023
PASSIFS		
D DETTES	18'275'476	8'244'108
E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	2'947'522	12'081'458
F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
G PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	787'292'965	702'553'615
PASSIFS LIÉS	808'515'963	722'879'181
I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	23'989'226	17'879'842
J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	0	13'362'574
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	0	-13'362'574
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	0	-0
TOTAL DES PASSIFS	832'505'189	740'759'023

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2019 EN CHF	2018 EN CHF
K COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	46'716'893	44'004'958
L PRESTATIONS D'ENTRÉE	7'484'671	8'747'141
K-L APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	54'201'564	52'752'099
M PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-19'417'766	-15'913'408
N PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
O PRESTATIONS DE SORTIE	-10'285'236	-18'201'852
M-O DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-29'703'002	-34'115'259
P/Q DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-12'778'918	-9'221'954
R PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	30'980'487	45'850'678
S CHARGES D'ASSURANCE	-59'754'081	-64'379'307
K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	-17'053'950	-9'113'744
T RÉSULTAT DES PLACEMENTS	26'149'666	-7'785'833
T FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-1'682'879	-1'766'959
T RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	24'466'787	-9'552'791
U DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
V AUTRES PRODUITS	0	0
W AUTRES FRAIS	0	0
X FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-1'190'360	-897'624
X FRAIS DE MARKETING	-113'093	-127'067
K-X EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	6'109'384	-19'691'227
Y DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-6'109'384	6'328'653
Z EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	0	-13'362'574
DEGRÉ DE COUVERTURE	103.05%	102.54%

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2019 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Stratégie d'investissement

Fin 2019, la part des investissements autogérés était d'environ 30%. A partir de l'exercice 2020, la Caisse de pension Musique et Formation gèrera l'ensemble de la fortune sous sa propre responsabilité. Le Conseil de Fondation continue de poursuivre une stratégie d'investissement responsable qui équilibre le risque et le rendement.

Investissement de la part de fortune autogérée

Au 31 décembre 2019, la part autogérée était investie comme suit: (Cette liste ne contient que la part autogérée par la Caisse de pension, la part de fortune gérée par AXA s'élevait au 31 décembre 2019 à CHF 583'147'937).

CATÉGORIE DE PLACEMENT	MONTANT (EN CHF)	EN %
LIQUIDITÉS	29'208	0.01%
OBLIGATIONS EN CHF	18'704'292	8.51%
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	24'034'319	10.94%
ACTIONS SUISSES	35'536'010	16.17%
ACTIONS ÉTRANGÈRES	42'802'253	19.48%
IMMOBILIER	57'995'918	26.40%
PRIVATE EQUITY	19'515'444	8.88%
MATIÈRES PREMIÈRES	6'617'674	3.01%
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	7'403'532	3.37%
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	7'100'064	3.23%
TOTAL	219'738'715	100.00%

Durant l'exercice considéré, les limites selon l'OPP2 article 54 (limite par débiteur), 54a (limite en matière de participation) et l'article 54b (limite en matière de biens immobiliers et d'avance) ont été respectées.

Principaux chiffres clés

Le résultat d'investissement avec une performance de 13,06% est très réjouissant. Avec un taux de couverture de 103,05%, la Caisse de pension Musique et Formation dispose toujours d'une base solide. Ainsi les cotisations des assurés et des entreprises resteront inchangées en 2021. Au cours de l'année 2019 sous revue, les avoirs vieillesse étaient rémunérés à 1%; en raison des bons résultats d'investissement en 2019, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse en 2020 à un taux d'intérêt de 1,5%.

Les coûts administratifs de l'année 2019 sous revue sont plus élevés que les années précédentes en raison de coûts supplémentaires uniques liés au changement de modèle d'assurance en autonomie partielle.

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT A FIN...	2016	2017	2018	2019
NOMBRE D'ASSURÉS	10'014	9925	9829	9800
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	994	1179	1342	1324
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	38.1	38.8	38.9	40.1
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	143	147	154	182
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	110	101	158	151
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	624	670	703	787
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	24.2	24.2	18.8	23.9
INTÉRÊTS POUR CENT	2.50	2.00	2.50	1.00
FONDS PROPRES MIO CHF	7.1	13.4	0	0
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	105.0	105.6	102.5	103.05

Informations diverses

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2021.

Retraite

Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **six mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web www.musikundbildung.ch.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous www.musikundbildung.ch.

Organe d'application / Interlocuteurs

Caisse de Pension Musique et Formation

Dufourstrasse 11, 4052 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

angela.corbella@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis, spécialiste en

assurances sociales

sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Hans Peter Schenk, Président

Bettina Michaelis

Thomas Saxer

Représentants des salariés

Flavio Dora, Vice-président

Stefan Erl

Roland Huber

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Expert

Keller Experten AG, Frauenfeld

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Assureur risques

AXA Leben AG, Winterthur

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Crédit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Organe d'application

T +41 61 260 20 70

info@musikschule.ch

